plus saugrenues. Comme tout bon ténor, il a sauvé celle qu'il aime, et voici comment :

Contre l'avalanche homicide
Ma force te servit d'égide.

Ces deux vers sont déjà... gais. Poursuivons :

Je te sauvai, toi la fille des Rois
Toi qu'une puissance perfide
Destine à nous donner des lois.

La fille des Rois ! c'est *bientôt dit*, mais cela ne suffit pas pour donner un état-civil à Mathilde. Les origines de cette jeune personne me semblent quelque peu mystérieuses. Serait-elle parente de Gessler? Rien ne nous fait le supposer, mais alors ?... Il est à croire qu'Arnold est un simple fumiste — eh ! ces ténors ! — et que sa Dulcinée n'a jamais eu de souverains dans sa famille.

Quoiqu'il en soit, Mathilde, en dépit de ses hautes alliances, aime Arnold, mais ça ne la flatte pas outre mesure. Elle l'appelle même avec une nuance de dédain : « Simple habitant de ces campagnes » mais enfin elle l'aime tout de même. Elle lui fait l'aveu de ses sentiments, et Arnold s'écrie : *O doux bienfait !* On n'est pas plus reconnaissant.

Du reste, le pauvre amoureux se rend compte des choses. Il déclare à Mathilde qu'il a « mesuré l'écueil du préjugé fatal qui s'élève entre eux de toute sa puissance ». Mais pour lui donner une preuve irréfragable de ses sentiments, il lui offre de « choisir pour tombeau des bords inhabités. » Il convient d'ajouter que cette perspective semble peu engageante à la « fille des Rois ».

Arrêtons-nous ici, comme on chante dans le *Châlet*. Si nous voulions citer tous les vers extraordinaires produits par MM. Bis et de Jouy, nous n'en finirions pas. Bornons-nous à en reproduire, sans commentaires, encore un, le plus... bizarre de tous :

Ma hache sur son front ne s'est pas fait attendre

s'écrie un pêcheur qui a tué un dessoldat de Gessler. Ce vers est célèbre et il y a de quoi. O librettistes! voilà de vos coups!

Eh bien, sur ce livret informe et ridicule, un musicien de génie a jeté cette pourpre dont parle le vieil Horace ; il a écrit sur cette inepte « poésie » une des parti tions les plus admirables du répertoire moderne.

L'ouverture, la barcarolle, le superbe *andante* de Guillaume, le duo du ténor et de la basse chantante, le grand trio — une des plus sublimes pages lyriques qui aient jamais frappé des oreilles humaines — le grand air *Asile héréditaire* et le *Suivez moi!* sont des inspirations marquées au coin du génie.

Seul, le duo d'adieu ne justifie guère son titre. A part la délicieuse phrase du ténor : *Doux aveu*, il est d'une froideur hyperboréenne.

Le rôle d'Arnold est un des plus redoutables du répertoire. Il exige une voix exceptionnellement puissante et étendue. Nourrit qui le créa (1829) comptait le grand air *Asile héréditaire* et employait souvent la voix mixte. Quant aux récitatifs il les *déblayait*.

Lorsque Duprez lui succéda (1837) la manière du grand chanteur fut une révélation. Sa façon de phraser, son articulation énergique firent sensation. A son entrée en scène, il avait trouvé un public glacial, et prévenu. Dès qu'il eut attaqué son premier récitatif : *Il me parle d'hymen*, la salle fut conquise.

M. Merrit qui jouait hier Arnold n'est pas, tant s'en faut, un chanteur parfait, mais il n'y a point être pas actuellement en France, trois ténors qui supportassent, comme lui, le poids de ce rôle écrasant. Lui l'a enlevé de haute lutte d'un bout à l'autre. A côté de M. Merrit, M. Pourret (Walter) qui était plus en voix que jamais, a soulevé de chaleureux applaudissements.

M. Soum est un Guillaume un peu mélodramatique peut-être, mais le personnage comporte une certaine emphase. Il a phrasé avec ampleur l'*andante* du premier acte : *Il chante en son ivresse* et il a bien tenu sa partie dans le trio.

Le rôle de Mathilde est assez peu important : il ne se compose que d'une romance et d'un duo. Mme Boyer l'a convenablement tenu.

Il y avait bien peu de monde pour entendre le chef-d'œuvre de Rossini. L'avant-veille, M. Paulus faisait salle comble. Ainsi va le monde.

George Douëssant

L' « Union des Trompettes » offrira un concert à ses membres honoraires, le dimanche 30 décembre, à 6 heures 1/2, dans la salle des fêtes de la Mairie.

Pour donner plus d'éclat à cette fête, l'*Union des Trompettes* s'est assuré le concours de la *Fanfare Delattre* et de plusieurs artistes distingués. Voici le programme de ce concert :

Première partie : 1. *Fanfare Delattre*, marche espagnole, L. Montagne ; 2. M. Paul Grumiaux, *La Charité* Fauré ; 3. M. Valentin Deboot, *Le Chartreux*, Lecat ; 4. M. Henri Ferrat, solo de cor ; 5. M. Muller, air d'opéra ; 6. M. Nauwelaers, fantaisie pour xilophone, Nauwelaers ; 7. M. Pigeard, chansonnette comique.

Deuxième partie : 1. *Union des Trompettes, Marceau*, Montagney ; 2. M. Paul Grumiaux, *La Juive*, Gounod ; 3. MM. P. Dubourg et Lebitte, Duo pour clarinettes, Brepsant ; 4. M. V. Deboot, *Une Nuit d'Olivier Cromwell*, Jules Cowlet ; 5. *Union des Trompettes*, Marche militaire Boupin ; 6. M. Nauwelaers, Fantaisie pour zingo flûte, Nauwelaers ; 7. M. Pigeard, Chansonnette comique. — Le piano sera tenu par Mlle De Ridder.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du jeudi 27 décembre 1888

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

La séance est ouverte à huit heures.

M. le Maire procède à l'appel nominal :

Présents : MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, C. Durot, adjoints ; F. Roussel, G. Lagrand, A. Dupire, G. Leclercq, A. Lounge, le docteur Derville, le docteur Largilière, E. Tiers, Delporte-Bayart, L. Bourgeois-Dieleman, J. Legrand L. Bourgeois-Cartier, V. Farvacque, H. Briet, R. Degalle, L. Willem, V. Vaissier, F. Fauvarque, J.-B. Pennel, S. Cheron, H. Blancnot, A. Lepers, F. Carissimo, le docteur Carrette, E. Dehuchy, J. Lerouge.

Absents : MM. A. Hannekouck, C. Spel, G. Heyndrick ; excusé, H. Salembier.

Le Conseil désigne un secrétaire pour la séance en remplacement de M. Georges Heyndrick, absent. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : Votants, 29 ; MM. F. Carissimo, 14 voix ; Briet, 10 ; E. Tiers, 3 ; le docteur Derville, 1 ; bulletin blanc, 1 ; la majorité des voix n'ayant pas été obtenue, le Conseil procède à un second tour de scrutin ; voici le résultat du vote : MM. F. Carissimo, 16 voix, élu ; Briet, 10 ; Tiers, 2 ; bulletin blanc, 1.

M. Carissimo prend place au bureau.

LE BUDGET

Le Conseil continue l'examen du projet de budget de l'exercice 1889. Dans la séance d'hier il avait voté les articles relatifs aux recettes ordinaires et aux recettes extraordinaires ainsi que les 53 premiers articles des dépenses ordinaires. M. Carissimo reprend donc la lecture du budget à l'article 54. Nous noterons encore les discussions auxquelles ont donné lieu plusieurs articles.

Article 54. (Dépenses de la police.) M. Vinchon dit que M. le commissaire central a demandé la création d'un quatrième commissariat de police dans les quartiers des Sept-Ponts et du Hutin, et l'adjonction de quinze nouveaux agents ordinaires et de six agents de la sûreté. Il ajoute que l'administration a ajourné cette question pendant deux ans, mais qu'aujourd'hui une solution est absolument nécessaire.

M. Briet trouve inutile la création d'un quatrième commissariat ; il voudrait que l'on s'en tînt aux six nouveaux agents de la sûreté. Il y a déjà, il, assez de commissaires et assez d'agents de police à Roubaix. La commune de Croix qui a 10.000 habitants n'a que deux gardes-champêtres. D'ailleurs, chez nous, tout est à faire, la mairie, etc.

M. A. Vinchon cite l'exemple d'autres villes et entr'autres de Lille, où le nombre des agents est relativement plus grand qu'à Roubaix, sans compter qu'à Lille, il y a encore la garnison.

M. le docteur Carrette parle dans le sens de M. Vinchon ; il ne faut pas perdre de vue, dit-il, que nous sommes une ville frontière.

M. Briet dit que la police est mal organisée et que les agents sont de vraies bornes.

M. le docteur Carrette. — Vous vous adressez justement à un homme qui a fait la même observation que vous, il y a trois ans.

M. A. Vinchon. — Depuis lors, les agents ont le pas plus accéléré. (On rit).

M. Briet. — Il faudrait partager les agents en deux catégories, mettre dans chaque quartier ceux d'entre eux qui connaissent cette partie de la ville et faire faire des rondes par les autres.

M. Lounge. — Il y a à cela un inconvénient, c'est que les agents sont tous très-bien avec les habitants de leur quartier.

M. Degalle. — Le commissaire de la rue des Arts a, dans son arrondissement, la commune de Croix; pourquoi cette commune ne prend-elle pas un commissaire à son compte.

M. Vinchon. — Nous nous le sommes dit souvent, mais cela ne dépend pas de nous.

La proposition de M. Briet, demandant de rejeter le projet de création d'un quatrième commissariat et de créer seulement les emplois de six agents de sûreté est repoussée.

L'article 54, avec la modification indiquée plus haut par M. Vinchon, est adopté.

Article 57. — Indemnité de vivres au lieutenant de gendarmerie, 800 fr. — M. Degalle demande la suppression de ce crédit. Cette proposition est rejetée et l'article est ensuite adopté.

Article 61. — Indemnités aux officiers du Corps des Pompiers : 29.600 francs. — M. A. Lepers dit que le corps des officiers de pompiers a adressé à l'administration une lettre demandant des indemnités pour les hommes. Afin de tout simplifier, il propose l'unification de la solde. Chaque pompier recevrait 100 francs ; il y aurait une somme de 2130 francs à ajouter au budget. Cette proposition est renvoyée à la commission, avec cette condition que, si celle-ci l'approuve, l'unification des soldes se fera à partir du 1er janvier prochain.

A l'article 68 (service des droits de voirie) M. Degalle trouve que le conducteur ne mérite pas des appointements plus élevés que le piqueur qui, d'après lui, travaille plus que le premier. MM. Leclercq et Destombes font remarquer qu'il faut plus d'études et de capacités à un conducteur qu'à un piqueur. L'article est adopté.

A l'article 73 (Entretien des chaussées pavées) M. Willem se plaint de n'avoir pu obtenir du directeur de la voirie, la liste des rues classées par la Commission pour le genre d'entretien de pavage.

M. le Maire répond qu'on lui donnera ces documents.

A l'article 78 (Enlèvement des immondices), M. Degalle trouve insuffisant les appointements de 950 ou 1.330 fr. donnés aux charretiers, chargeurs et déchargeurs de la ville. Une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. Briet, Pennel, Leclercq, Lepers, Watine, Tiers, a lieu à ce sujet. La question est renvoyée aux commissions.

A l'article 81 (entretien des promenades et jardins publics), M. Tiers demande la suppression du crédit de 320 francs relatif à l'achat et à la manutention d'engrais. Cette proposition, mise aux voix, est rejetée.

A l'article 85 (*subventions aux hospices*) M. Derville s'exprime ainsi :

« Messieurs, j'ai l'honneur de soumettre au vote du Conseil, la proposition suivante :

« L'administration municipale est invitée à s'entendre avec les Commissions administratives des » Hospices et du Bureau de Bienfaisance, pour l'ins» tallation d'un service médical ophthalmique, des» tiné aux indigents.

» Vous n'ignorez pas, Messieurs, et mes confrères ici présents le savent mieux que personne, combien sont fréquentes et importantes les maladies d'yeux dans nos populations ouvrières. Je n'en veux d'autres preuves que les résultats fournis par le dispensaire de ce genre précédemment installé ; pendant les quelques mois qu'il a fonctionné, plus de 700 malades se sont présentés à sa consultation.

» Ce chiffre, il me semble, est assez éloquent ! Quelques malentendus ont été cause de la fermeture de ce dispensaire ; aussi, pour éviter qu'ils se reproduisent, vous remarquerez que je m'adresse à la fois et à l'administration des Hospices et au Bureau de Bienfaisance, pour résoudre, de concert avec l'administration municipale, cette question destinée à rendre de si grands services aux malheureux. »

La proposition est adoptée.

Le Conseil aborde le budget de l'instruction publique et des beaux-arts et vote successivement les sommes portées pour le fonctionnement des écoles primaires et des écoles supérieures.

M. Lepers fait remarquer que les institutrices qui travaillent autant que les instituteurs, mériteraient d'avoir les mêmes appointements.

M. le docteur Derville. — Est-ce que votre femme ne gagne pas moins que vous ?

M. le Dr Derville attire l'attention de l'administration sur l'école de la rue Pierre-de-Roubaix, où il y a trop d'encombrement. M. le docteur Largilière fait la même observation pour l'école de la rue Turgot.

Vers la fin de l'examen du budget de l'instruction publique, MM. Briet, Willem et Farvacque sortent de la salle. Quelques minutes après, le Conseil vote l'article 99 qui comprend tout l'enseignement primaire et se termine ainsi :

DÉPENSES GÉNÉRALES

Livret de caisse d'épargne au cours d'adultes, à raison de un franc par élève des écoles communales	1.050
Acquisition de fournitures classiques destinées aux élèves des écoles élémentaires communales et libres	85.000
Prix	13.000
Couronnes id	1.000
Imprimés	500
Acquisition et entretien des livres des bibliothèques scolaires	800
Dépenses diverses	900
	102.250

M. Willem rentre dans la salle, après le vote de l'article 101 et demande la parole à M. le maire sur le chiffre de 85.000 fr. pour acquisition de fournitures classiques destinées aux élèves des écoles élémentaires, communales et libres.

Il dit qu'il proteste contre toute subvention à des écoles non communales.

M. le maire lui fait observer que le vote sur l'article 99 a eu lieu.

A l'article 105 (gymnase municipal) M. Degalle trouve exagérés les appointements donnés au directeur et au professeur et conteste l'utilité de la gymnastique.

MM. le Maire, Vinchon et Carrette soutiennent que ces appointements sont mérités.

A l'article 113 (Ecole nationale de musique). — M. Degalle soulève un nouvel incident. Il trouve inutile la dépense de 31.000 francs consacrée à cette école. Celui qui veut apprendre la musique, dit-il, doit payer, comme on paie pour apprendre à travailler ou pour acquérir une situation quelconque.

MM. Destombes et Leclercq répondent que l'école de musique est fréquentée, en grande partie, par les enfants d'ouvriers et qu'avec son système, les riches gens pourraient s'occuper de musique.

M. Degalle maintient sa première manière de voir. L'article est adopté.

L'article 118 se rapportant à des indemnités de logements pour plusieurs curés et vicaires et pour un pasteur protestant.

M. A. Lepers s'oppose au vote du crédit de 14.200 francs affecté à ces indemnités. Il prétend que les prêtres font du commerce comme les autres et que c'est à eux de se tirer d'affaire. Quant à ceux qui veulent aller à l'église pour enterrement ou pour autre chose, libre à eux de payer.

M. le docteur Carrette. — Je proteste hautement contre les paroles que M. Lepers vient de dire à l'adresse du clergé.

La grande majorité de notre population aime que la morale religieuse prédomine dans l'instruction donnée aux enfants. C'est aux vicaires qu'incombe cette tâche et c'est pourquoi une indemnité leur est allouée.

M. Lepers. — Quand on a beaucoup d'argent, les prêtres vous donnent un beau service. Ah ! s'il y avait de l'égalité, si on faisait, par exemple, un même service pour le riche et le pauvre, alors je serais d'un avis différent.

M. le docteur Carrette. — Mais ces prêtres sont des hommes, ils doivent vivre.

M. Vinchon. — Et c'est le casuel qui leur donne les moyens d'existence, l'Etat n'y est pour rien.

M. Lepers. — Qu'ils se fassent payer, mais qu'ils ne nous demandent pas d'indemnités.

M. Vinchon. — A Roubaix tout est cher. Tantôt nous avons voté des indemnités en faveur des gendarmerie et à de nombreux instituteurs et institutrices.

M. Lepers. — Oui, mais l'instruction c'est autre chose que la religion. (Murmures.)

M. Vinchon. — Admettez que les curés apprennent aux enfants à respecter leurs parents et leur enseignent une haute morale.

M. Lepers. — Il y en a aussi qui leur apprennent de drôles de choses.

M. Degalle. — Est-ce qu'un père ne peut pas lui-même se faire respecter de ses enfants ? Le conseiller ajoute que les curés n'ont presque rien à faire.

M. Vinchon. — A Roubaix, une simple paroisse est une ville. Si j'avais à choisir, je ne serais jamais curé à Roubaix. (Rires)

La proposition de M. Lepers est rejetée.

Le Conseil vote les trois articles relatifs aux fêtes publiques.

A ce moment MM. Briet et Farvacque rentrent dans la salle.

Le Conseil vote 6.000 francs pour dépenses imprévues et adopte successivement tous les articles du budget des dépenses extraordinaires.

L'abonnement des brasseurs

M. Carissimo donne lecture, au nom de la première Commission, d'un rapport sur la question d'abonnement des brasseurs.

Cet abonnement était en 1888 de 350 000 francs. La commission demande de majorer cette somme de 10 0/0, soit 35 000 francs. Le syndicat des brasseurs offre 15 000 francs.

La commission propose, si le syndicat n'accepte pas 10 0/0, de décider l'exercice de la brasserie, à partir du premier janvier 1889, et d'inscrire au budget un supplément de recettes de 55.000 fr. à provenir de cet exercice, et une dépense de 20 000 fr. pour le traitement et l'habillement, l'équipement et les frais divers des préposés à nommer.

Ces chiffres de 55,000 francs viennent s'ajouter à celui prévu pour le budget de l'année dernière.

Une longue discussion a lieu. MM. Vinchon et Carrette expliquent que l'on en est venu à demander cette majoration, par suite d'informations prises aux sources les plus autorisées, et disant que les chiffres anciens n'étaient plus en rapport avec la production actuelle de la bière.

Ils ajoutent que l'on fait le dédoublement de la bière, après la constatation par les employés de l'octroi ; que l'octroi doit payer aux brasseurs les bières qui sortent de Roubaix, et qu'il arrive ainsi que, non seulement la ville ne perçoit rien sur les hectolitres de bière, résultat du dédoublement, mais que même elle rembourse, pour cette bière, des droits qu'elle n'a pas perçus.

M. Briet propose un moyen terme : une majoration de 6 1/2 0/0, soit 372,750 fr., ce chiffre de 6 1/2 0/0 est celui obtenu par la ville de Tourcoing.

Il y aura ainsi un écart de 7 750 fr. avec la somme proposée par le syndic des brasseurs.

Le même conseiller ajoute que l'on pourrait donner deux jours au syndicat des brasseurs pour réfléchir.

Le Conseil adopte la proposition de M. Briet, et décide que, si le syndic n'accepte pas ces nouvelles conditions, les conclusions du rapport de la commission seront adoptées.

LE BUDGET

Le budget se solde ainsi :

En cas d'acceptation par les brasseurs des dernières offres du conseil.

Recettes	4.185.676.48
Dépenses	4.125.752.20

En cas d'exercice de la brasserie :

Recettes	4.232.926.42
Dépenses	4 145.752.90

Observations diverses

M. le Maire. — La séance est levée.

M. Degalle. — Pardon, Monsieur le Maire, j'aurais quelques propositions à présenter...

M. Degalle demande qu'on soumette à un contrôle plus exact les employés chargés de la perception des droits de place pour les marchands ambulants.

M. le Maire. — La proposition sera examinée.

M. Achille Lepers voudrait qu'on mît la salle des fêtes de la Mairie à la disposition des comités électoraux pour que nos mandataires puissent venir y rendre compte de leur mandat.

M. Vinchon. — Cela ne s'est jamais fait.

M. Achille Lepers. — Cela peut se faire.

M. Vinchon estime que ce serait un mauvais précédent.

M. Paul Watine. — En cas de désordres, qui garantirait les frais de détérioration du matériel ?

M. Achille Lepers. — A la mairie, tout le monde serait calme. (Rires et exclamations). Je demande l'urgence. Ce sont les chambres syndicales ouvrières qui font la proposition; il faut que je la présente, puisque je les représente. La salle serait à la disposition de tous les comités de tous les partis.

M. le Maire. — Ceci est une affaire d'administration. Nous déciderons.

M. Degalle se plaint du manque de surveillance et de contrôle dans les services municipaux. Il voudrait citer des faits.

M. le Maire. — Ceci ne doit pas se discuter ici ; le maire est seul responsable des services municipaux. La loi est formelle.

M. A. Lepers. — Et si on ne fait rien dans les services !

M. R. Degalle dit qu'un citoyen est venu dire à M. le Maire que des employés des travaux vont faire la noce avec des adjudicataires.

M. le Maire. — Venez me signaler les faits à votre connaissance.

M. Remy Degalle. — Cela ne sert à rien.

M. le Maire. — Je vous demande pardon monsieur, nous connaissons notre devoir.

Je déclare close la session de novembre.

M. Remy Degalle. — Et moi je déclare l'administration responsable !

A. M.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 27 décembre 1888

Présidence de M. Parenty

Trois ateurs de moules — M. le Président. Quels sont vos noms et prénom ? Jules Gaillet. — Votre âge ? Vingt-huit ans. — Votre profession ? Marchand de moules, pour vous servir, à l'enseigne du *Chêne Hospitée*, à Tourcoing. — De quoi vous plaignez-vous ? Pour lors, M. le Président, c'était le 23 décembre dernier, vers minuit et demi. Ma femme reposait, à cause de l'approche de la fête de Noël, dans une petite cuisine près du restaurant. Moi je m'étais couché. Tout-à-coup, j'entends ma femme qui me crie : « Jules ! Jules ! » « Qu'est-ce qu'y a ? » que je lui réponds. « Jules, on entend du bruit dans la cour. Mais je n'écoute que mon courage et sans même avoir le temps de passer...

M. le Président. — Continuez. Evitez les détails inutiles.

Jules. — ... Mon pantalon, je cours à la cour et je prends les deux oiseaux qui sont là sur le banc, en flagrant délit d'enlèvement de moules. Il y en avait déjà un qui avait un sac de moules sur le dos pour s'en aller.

M. le Président. — Prévenu, levez-vous. Quels sont vos âge, nom et profession ? — R. Marcelin Vandevelde, représentant à Tourcoing. Vingt-et-un ans.

D. Vous êtes accusé d'avoir, de complicité avec Anchard, enlevé un sac de moules chez M. Gaillet. Le reconnaissez-vous ? — R. Oui je le reconnais, mais il faisait noir et il était en blanc.

D. Je ne vous demande pas si vous le reconnaissez ; je vous demande si vous avouez le fait, si vous reconnaissez avoir volé ces moules ? — R. Je ne voulais pas les voler.

D. Que vouliez-vous donc en faire ? — R. Je voulais les manger.

D. Manger cinquante kilogs de moules ? — R. J'avais envie de manger des moules et l'estaminet était fermé. Comme je savais qu'il y en avait dans la cour, je dis à Anchard : « Passons sur le mur, et nous en mangerons. » C'est ce que nous avons fait. Malheureusement on nous a surpris.

D. Anchard, reconnaissez-vous aussi. — R. Certainement, puisque je ne puis pas faire autrement. Je n'étais pas venu pour les voler, mais pour les manger.

Le Tribunal inflige, aux deux amateurs de moules, un mois de prison.

Un vol au préjudice d'une ouvrière. — Le vol est toujours une mauvaise action, mais il emprunte une gravité spéciale de gravité lorsqu'il s'agit au préjudice d'une pauvre ouvrière, qui a son pain, réalisé un modeste gain. Une jeune fille de la rue de la Radoute prolongée, Louise Souper, avait économisé soixante-dix francs. C'était, pour elle, une fortune. Dernièrement, en revenant de son travail (elle est occupée dans une filature de laine), elle remarqua la disparition de son bien. Un sieur Georges Cavelle, était accusé d'avoir fait ce vol. Il est condamné à la peine de un an et un jour de prison.

Le vol au préjudice des tantes. — La loi qui a établi une excuse absolutoire pour les vols commis au préjudice des ascendants en ligne directe ne montre moins indulgente en ligne collatérale. C'est par suite de cette sévérité que Duquenne et Cornille, accusés d'avoir enlevé à leurs tantes Horzet, couturières dans la rue Charles Quint, une paire de boucles d'oreille d'or, ont été condamnés chacun à un mois de prison.

C'est à Roubaix comme à Tourcoing. Il est bien rare d'entendre l'individu trouvé en état d'ivresse publique dire au représentant de l'ordre public : « Mon cher Monsieur le sergent, je vous remercie de l'honneur que vous me faites, en voulant bien vous occuper de ma personne et en me conduisant vers ce asile que la loi accorde prudemment réserve aux deux frères de la dive bouteille. » Tout au contraire.

Auguste Delannoy à Tourcoing, Julien Van Tappen à Roubaix ont, pour ces divers délits, chacun, l'un 2 mois, l'autre un mois. Mais les plus à plaindre ne sont-ils pas leurs enfants ? Et pourtant il faut que force reste à la loi.

Les aventures d'un vacher. — Un vacher de la ferme Favier, à Wattrelos, a dérobé à Defauw domestique de ferme, une somme de 45 fr. cachée dans une malle. Il est condamné à 6 mois.

Vol de laines chez Dillies. — Le tribunal inflige deux mois de prison à Victor Vanberchet, prévenu de vol de laines chez M. Louis Dillies, fabricant dans la rue de Longues Haies.

Bris de clôture. — Pour terminer le bilan de la journée, le tribunal inflige quatre jours de prison à Demesmaker et Derache, qui ont brisé les carreaux du cabaret Delbecq à Tourcoing. MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées. — Une maison, rue à Roubaix, 62 et 64, rue du Moulin, a été adjugée 13,125 fr., chiffre de la mise à prix.

Un immeuble à Roubaix, quai de la Vignette, a été mis à prix 10.000 francs et est adjugé 14 000 francs. M. C.

NORD

Exposition universelle de 1889. — Par arrêté de M. le ministre du commerce et de l'industrie, en date du 18 décembre courant, M. Rouquet, chef de bureau au ministère du commerce, a été nommé membre du Comité départemental du Nord.

— MM. Olry, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la commission centrale des machines à vapeur, ancien directeur de l'institut du Nord ; Testelin, sénateur du Nord ; Jourdain, industriel à Saint-Quentin, et Basly, député de la Seine, sont nommés membres du comité d'organisation du Congrès international des accidents du travail.

Une explosion à Courrières ; deux victimes. — Un terrible accident s'est produit jeudi soir, vers sept heures, à Courrières, dans la distillerie de M. Gervois, de Douai. Un ouvrier a été tué sur le coup ; en outre, un employé des contributions indirectes, M. Baubillier, qui se trouvait dans la distillerie au moment de l'explosion, a reçu de graves blessures à la gorge et à la mâchoire.

Pour les naufragés d'Islande. — M. Gabriel Beck, de Dunkerque, président de la caisse des secours aux familles des naufragés d'Islande, vient de recevoir avis que le ministre de l'intérieur a accordé une somme de 4.000 fr. à la caisse de secours en faveur des familles des marins morts ou présumés péris à la pêche de la morue.

Troubles au Théâtre de Douai. — Hier, on jouait *Ernani*. A son entrée en scène, Mme Poidevin, qui n'a pas encore été acceptée par le public, a été sifflée, puis le public a demandé son renvoi.

Le tapage est devenu tel, que le commissaire de police a menacé de faire évacuer la salle. Le bruit a continué.

On a appelé le régisseur, qui a déclaré que les directeurs du théâtre, MM. Lourdo et Fourment, ont donné leur démission. Mais la majorité du public se refuse à laisser continuer la représentation et quitte la salle.

Les spectateurs demandent qu'on leur rende leur argent. L'administrateur s'y refuse, plus d'un acte ayant été joué.

Le rideau se relève. Mme Poidevin reparaît, les sifflets recommencent. Le régisseur revient à son tour. On baisse la toile ; on la relève. Les spectateurs s'interpellent entre eux ; le charivari est complet. Enfin, à 10 heures, la représentation continue devant une salle presque vide.

PAS-DE-CALAIS

Départ pour le Tonkin. — On sait qu'un détachement du 3e régiment du génie, en garnison à Arras, devait quitter cette ville hier 27 décembre, à destination du Tonkin. Toutefois, en raison des fêtes du Nouvel-An, le départ des braves soldats a été différé de quelques jours. Tous vont être envoyés en congé pour le 1er janvier, et ils ne quitteront Arras que le 6 du même mois.

BELGIQUE

Mouscron. — *Adjudication des marchés et étals.* — Le marché a été adjugé à M. Désiré Stock pour la somme de 4.600 francs ; l'année dernière il l'avait été pour 4.800 francs. Dorénavant, le pesage du beurre se fera sur la place Verte. Les étals ont été adjugés :

1. MM. Boute, pour 210 francs ; 2. Moulard, 130 ; 3. Tiberghien Remi, 130 ; 4. Stock Cuvel, 130 ; 5. Stélandre Alfred, 145 ; 6. Seyrave Victor, 125 ; 7. Vanderstraeten, 145 ; 8. Bral, 145.

9. Stélandre Jules, pour 165 fr. ; 10. Degrindel Jules, 150 ; 11. Segard, de Courtrai, 145 ; 12. Honoré, 145 ; 13. Déberdt, 145 ; 14. Verstichele Auguste, 140 ; 15. Otevare, de Courtrai, 140 ; 16. Scherpereel, 140 ; 17. Larivière, 155.

— *L'adjudication des chaises à l'église Saint-Barthélemy.* — Dimanche a lieu l'adjudication des chaises à l'église St-Barthélemy.

— *Un voleur à l'église d'Hersaux.* — Jeudi matin, un voleur ayant attendu en l'église d'Hersaux la sortie des fidèles, s'est hâté de fracturer un tronc et d'en enlever le contenu ; étant surpris par un enfant de chœur qui donna l'alarme, le malfaiteur se sauva avec son petit butin, il a été impossible de l'arrêter.

— *Les funérailles de M. Henri Busschart à Aelbeke.* — Jeudi matin à 10 heures, ont été célébrées les funérailles solennelles de M. Henri Busschart, ancien du distingué conseiller communal de Mouscron, président du comité scolaire des écoles libres d'Aelbeke. Le grand concours de monde qui y assistait prouve les sympathies dont jouissait M. Busschart, qui fut un grand défenseur des écoles catholiques et fonda, au prix de nombreux sacrifices des écoles si prospères d'Aelbeke.

Puisse cette sympathie qui s'est affirmée jeudi à Aelbeke consoler cette famille éplorée.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 27 décembre.* — Gabriel Lefebvre, boulevard Gambetta, 4. — Marie Lambert, rue Dronot, cour Bulteau, 7. — Fébronie Blomme, rue Maiplaquet, 5. — Albert Vandenvivere, rue Jean-Bart, 14. — Charles Donaint, boulevard de Strasbourg, 102. — Victor Coulon, Grande-Rue, cour Lefebvre, 6. — Joseph Debroeghe, rue Bernard, cour Boyaval, 4. — Henri Gyselynck, rue Montaigne, 1. — Léon Dumortier, rue du Collège, 184. — Germaine Noyelle, rue Decrême, cour veuve Debrugne. — Charles Verhamme, rue de l'Epeule, cour Lampe, 15. — Germaine Constant, boulevard de Paris, 1. — Louis Roger, rue du Luxembourg, 32. — Léopoldine Cools, rue Jean-Bart, cour Gadenne, 3. — Pierre Lietard, 86 ans, graisseur, rue du Fontenoy, 50, et Maria Pélillon, 25 ans, soigneuse, rue Notre-Dame, 45. — Augustin Picavet, 40 ans, journalier, rue du Tilleul, et Elise Maricaule, 37 ans, ménagère, rue l'Espagne, 23. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Jean-Baptiste Ghesquier, 1 an, rue Pellart, 21. — Jeanne Scache, 1 an, rue Brondeloir, 6. — Berthe Deschamps, 1 mois, rue du Tilleul, cour Dekimpe 22. — Marie Dhaenens, 1 an, rue Cadeau, 25. — Albert Vandevivère, 2 jours, rue du Jean-Bart, 14. — Emile Poumeleure, 2 ans, rue Bernard, 23.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 22 au 26 décembre.* — Germaine Codron, Vieille-Place. — Zoé Vanchoin, Laboureur. — Jean Quehagier Touquet. — Henri Florin, Place. — Jeanne et Hélène Rygole, Marlière. — Hélène Castelain, Barlerie. — Clémence Vanneron, Petit-Tournay. — Marie Dewattripont, Sartel. — Georges Demeyère, rue Royale. — Zélia Debusscher, Sainte-Marguerite. — *Publications de mariage du 23 décembre.* — Adolphe Roose, 41 ans, cordonnier, et Maria Trinche, 30 ans, soigneuse. — Louis Lampe, 33 ans, tisserand, et Hortense Nys, 20 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 22 au 26 décembre.* — Prosper Merchier, 12 jours, Laboureur.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 27 décembre.* — Marie Robert, rue du Prince. — Marie Vanderstichel, rue Notre-Dame. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Paul Dendievel, 6 mois, rue du Château. — Louis Verhelle, 12 ans 8 mois, mécanicien, rue de Guisnes. — Hortense Debeurme, 2 mois, Pont de Neuville. — Jean-Baptiste Vanhassche, 2 mois, rue du Blanc-Seau. — Catherine Deschamps, 78 ans, sans profession, rue du Moulin-Fagot.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 21 au 24 décembre.* — Thomas Catteau, au Mont. — Léopold Algoet, rue de Lille, cour Modart. — Justine Comte, au Colbras. — Alphonse Soen, rue du Nord. — Arthur Devos, rue du Forage. — Acaille Bouton, rue du Molinel, 7. — Marie et Marthe Dekeuer, jumelles, section Centrale. — *Déclarations de décès du 21 au 24 décembre.* — Henri Varlet, six jours, place Saint-Martin. — Vanwalleghem, 24 ans, rue de la Procession, 185. — Eugène Leuridan, 16 ans, au Mont. — Delleruc, présenté sans vie, au Mont.

MOUVEAUX. — *Déclaration de naissance du 17 au 23 décembre.* — Jean-Baptiste Deparque, la Place. — *Déclarations de décès du 16 au 23 décembre.* — Clémence Dierkens, 3 mois, la Croix-Rouillette. — Constant Roose, 7 mois 10 mois, la Motte. — Georges Vinckier, 5 mois 4 jours, les Bonnets. — Hortense Desoul, 17 mois, la Croix-Rouillette. — Jean-Baptiste Vanhamme, 15 mois, 2 jours, les Dariez.

BONDUES. — *Déclarations de décès du 16 au 22 décembre.* — Guillaume Typhout, 1 mois, au Mont. — Céline Bamart, 35 ans, à la Payelle.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 8 au 22 décembre.* — Appolonie Castel, rue du Bon Conseil. — Clémence Alavoine, rue des Morts. — Marie Delfennes, Près la Place. — *Déclaration de décès du 8 au 22 décembre.* — Julie Lenfant, 75 ans, rue Franche.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEPERS MONTAGNE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie CHARLET, décédée à Wasquehal, le 20 décembre 1888, à l'âge de 70 ans, administrée des Sacrements de l'Eglise Catholique, sont priés de considérer ce présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Service de 2e classe qui auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures, à l'église de Wasquehal. L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Vert Feuillage, à 9 h. 1/4. — L'obit du mois sera célébré le lundi 28 janvier 1889 en la même église.

Les amis et connaissances de la famille Jean-Baptiste GHESQUIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste GHESQUIER décédé à Roubaix, le 27 décembre 1888, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer ce présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 29 courant, à 9 heures, suivie de l'Office de Vasquehal. L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Vert Feuillage, à 9 h. 1/4. — L'obit du mois sera célébré le lundi 28 janvier 1889, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DELACROIX qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marguerite-Alexandrine Marie DELACROIX, décédée à Wattrelos, le 28 décembre 1888 à l'âge de cinq ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'usage solennels, qui auront lieu le samedi 29 courant, à 3 heures 1/2, en l'église